Thibault THOMAS

9 impasse les Hauts de Sérignan

34410 SERIGNAN

THOMAS Didier

33 avenue du Louvre

78000 VERSAILLES

Sérignan, le 29 novembre 2018

L.R.A.R. (1A 155 530 5175 1)

Cher Didier,

Sans doute ton souci de bienveillance comme à ton 'accoutumé' justifie de ne pas honorer tes dettes vis-à-vis des coïndivisaires (LRAR ce jour) et à titre personnel l'absence de règlement du solde de la réunion pour l'anniversaire de notre mère en 2006.

Faut-il oublier le solde non réglé des travaux du 119 en 2006 ?

Ce même souci de bienveillance t'amène à assimiler le recouvrement de tes dettes à une exaction.

La raison ou ton Conseil sauront t'aider à retrouver un comportement plus honorable et à mettre fin à tes perversions.

Je reste en attente du règlement des sommes dont tu connais parfaitement les montants.

Sois assuré, cher Didier, de mes sentiments les meilleurs.

Thibault THOMAS.